

Grand Lyon : l'illégalité du dépassement du coût du service de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères enfin reconnue !

Dans son **jugement du 29 janvier 2015**, le **Tribunal Administratif** a enfin reconnu l'illégalité du dépassement du coût du service par le produit de la TEOM.

Cela faisait plus de 6 ans que CANOL le dénonçait auprès du Grand Lyon et 4 ans auprès du tribunal !

L'an dernier, c'est sur le seul argument d'avoir voté un produit de TEOM sans indiquer le coût de ce service, et sans évoquer les autres, que le juge a annulé les délibérations de 2011, 2012 et 2013... et a donc permis au Grand Lyon de **conserver les taux pratiqués en 2010**, générant plus de **40 millions d'euros d'excédent chaque année !**

Pour 2014, notre argumentation était basée sur l'irrégularité du dépassement et sur l'iniquité des taux votés. **Le Tribunal Administratif de Lyon** a conclu « *que le produit de cette taxe ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant de ces dépenses, tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant le produit attendu de la taxe.* »

Pour la première fois en France à la demande d'une association de contribuables, la justice confirme l'irrégularité du dépassement, mais sans juger de l'iniquité des taux. Ceux de 2010 sont malgré tout maintenus !

Pour 2015, la **Métropole** a déjà reconduit **les taux de 2010** générant un excédent minimum de **41,9 millions d'euros...**

Nous avons demandé au préfet d'exercer son contrôle pour faire annuler cette délibération illégale !

Habitants de Lyon : combien vont coûter vos collectivités territoriales en 2015 ?

Comme chaque année, CANOL fait la synthèse des budgets des collectivités territoriales **pour un habitant de Lyon**.

En 2015, il ne paiera plus pour le département, mais pour la ville, la métropole, le SYTRAL et pour la Région. Enfin une bonne nouvelle : le coût par habitant, fonctionnement et investissement confondus, serait de **4 642 € au lieu de 4 746 € prévus en 2014**. Le dernier chiffre constaté concerne l'année 2013 qui s'élevait à **4 779 €**.

Il y aurait donc une **baisse globale des dépenses de 2,2% !**

Cette baisse serait de -3% au SYTRAL et de -2,2% à la Métropole (en agrégeant les dépenses 2014 du Grand Lyon et du département), de -2,7% à la ville de Lyon, en revanche la Région prévoit une augmentation de +1,2%. Globalement cela est dû uniquement à la baisse des dépenses d'investissement de -7,6% tandis que celles de fonctionnement croissent de +0,2%.

La baisse des dotations, évaluée à 127 € par habitant (que nos élus ont toujours tendance à amplifier), serait compensée par une hausse de la fiscalité, directe et indirecte, de 102 €.

La dette globale augmenterait de 207 € pour atteindre 3 844 €.

Le détail peut être consulté sur notre site www.canol.fr.

Département du Rhône : impossible de connaître le vote des élus !

Nous avons souhaité porter à l'attention des électeurs du nouveau département la façon dont **leurs élus avaient défendu les intérêts des contribuables lors de leur mandat**.

Nous avons donc demandé au **Conseil Général** de nous communiquer la liste des élus ayant voté contre ou s'étant abstenu lors du vote de délibérations concernant la fiscalité.

Il nous a été répondu que cela était impossible, **le règlement intérieur, lors des votes au scrutin public, n'obligeant de retenir que le nombre de votes contre et d'abstentions !**

Il reste encore beaucoup de progrès à faire pour respecter la transparence !

« Nouveau Rhône 2015 » : dépenses en hausse de 16% par habitant !

Le 1^{er} janvier, le département du Rhône a perdu le territoire correspondant à la Métropole de Lyon. En conséquence sa population est passée de 1 750 000 habitants à 440 000 soit une réduction de 73%, il devient ainsi un « petit département ».

Le budget primitif, voté curieusement par l'ancienne équipe avant les élections, est donc globalement très en baisse par rapport aux précédents. Mais, si on ramène ces postes au coût par habitant, on constate que **les dépenses augmenteront globalement de 16,3% : +168 € par habitant : celles de fonctionnement de +5,8% et celles d'investissement de 69,8% !**

Si les ressources fiscales baissent de 18% la richesse se trouvant plus à la métropole que dans le nouveau Rhône, les dotations augmentent de 63% suite au versement annuel de 75 M€ par la métropole !

Par ailleurs l'endettement du département s'accroît énormément : 91% (+476 € par hab.). Il reste solidaire de la métropole pour les 3 emprunts toxiques, indexés sur le franc suisse et le dollar, qui subsistent et dont les intérêts risquent de s'accroître de 32 M€ cette année !

Sous la pression de Canol, le département a déposé plainte l'an passé et le jugement est attendu bientôt.

Pourquoi avoir créé 2 départements dans le Rhône (avec la métropole !) au lieu de rattacher les territoires hors-métropole aux départements limitrophes ?

Assemblée générale CANOL

Elle s'est tenue le 26 mars à Charbonnières. 817 adhérents étaient présents ou représentés.

Le rapport du président a montré une activité intense en 2014. L'accent a été particulièrement mis sur les succès de l'action auprès des maires avant les élections et ensuite auprès des nouvelles municipalités, ainsi que sur les résultats très positifs sur les media locaux et nationaux de l'étude de la construction du Musée des Confluences et de son coût.

Les recettes 2014 se sont élevées à 52 165 € et l'excédent dégagé a été de 4 578 €.

CANOL comptait 1 424 adhérents à fin 2014 et a accueilli de nouveaux bénévoles, ce qui porte leur nombre à 36. Ils sont vivement remerciés pour le travail accompli et leur contribution au développement de CANOL.

Une nouvelle organisation interne est mise en place de façon à mieux suivre les activités de la Métropole et du nouveau Rhône.

Personnel de la Métropole : nous payons le laxisme de M. COLLOMB

La grève des agents de la Métropole le lundi 23 mars n'aurait jamais dû avoir lieu si M. COLLOMB avait fait respecter la loi sur l'ARTT de 2001.

Il avait accordé 9 jours fériés au lieu de 8 et 27 jours de congés au lieu de 25. Il s'était également réservé la possibilité d'accorder jusqu'à 3 « jours du président », ce qui amenait la durée de travail annuelle à 1 554 heures au lieu des 1 600 h qu'exigeait la loi à l'époque (1 607 h aujourd'hui).

Ce laxisme avait conduit à l'embauche superflue de 85 personnes soit une dépense de 40 millions d'euros en 13 ans.

CANOL avait obtenu l'annulation de cet accord pour illégalité avant que la Cour Administrative d'Appel annule ce jugement en évoquant des statuts insuffisamment précis de notre association à la demande de M. COLLOMB !

Aujourd'hui, CANOL avec des statuts parfaitement reconnus contestera un nouvel accord si la loi n'est pas respectée.

Grolée le quartier fantôme

En 2004 la Ville de Lyon a cédé pour un peu plus de 87 millions d'euros au fond de pension Américain **Cargill** de beaux immeubles haussmanniens de la fin du XIX^{ème} siècle situés au cœur de la presqu'île dans le quartier **Grôlée**.

A l'époque, la SACVL avait fait une offre de 90 millions d'euros à la Ville pour racheter les immeubles, mais le maire de Lyon lui a interdit de candidater. Selon les propos de l'ex-patron de la SACVL Gérard Klein confiés à Lyon Capitale : « **Quand j'ai regardé la manière dont l'opération Grôlée était montée par Gérard Collomb, je lui ai dit : c'est soit de l'incompétence, soit de la corruption** ». Néanmoins pour tenter d'apaiser les esprits, deux immeubles de la rue Thomassin devaient être transformés en logements sociaux mais l'OPAC n'a toujours pas fini de restructurer les appartements qui restent vacants.

En 2006 **Cargill** revend pour 103,4 millions d'euros à la société **Docks Lyonnais** contrôlée par une société immatriculée au Luxembourg (filiale de la banque suisse UBS) les rez-de-chaussée, pour environ 16 millions de plus value, au profit des retraités américains et non des contribuables lyonnais. L'objectif des Docks Lyonnais était alors de faire le vide parmi les commerçants dans le but de transformer le quartier en une « *avenue Montaigne à la lyonnaise* ».

En 2013 le fonds souverain Abu Dhabi investment Authority (ADIA) déjà propriétaire de nombreux immeubles de la rue de la République, rachète aux **Dock Lyonnais** les rez-de-chaussée

commerciaux pour 88,9 millions d'euros en s'appuyant sur une estimation de 2013 de 85,5 millions d'euros du bureau lyonnais de Jones Lang La Salle. Au 31 décembre 2011, **BNP Paribas Real Estate** estimait ce bien à 117,1 millions d'euros.

Aujourd'hui ce quartier est vide de tous ses commerces, selon le maire du 2^{ème} arrondissement, « **par la faute de la mairie et par la faute de Gérard Collomb qui a vendu les bijoux de famille à vil prix, pour payer les investissements du 1^{er} mandat** ».

Au détriment des contribuables, la ville a fait une très mauvaise affaire en cédant le tout à **Cargill** qui en revendant les immeubles à la découpe s'est grassement enrichi.

Dernier avatar du fiasco, la fermeture de son bureau de poste fin mai, **ADIA** refusant de renouveler le bail du local, conséquence logique de la déshérence totale de ce quartier.

Les Halles de Lyon Paul Bocuse

Dans son rapport d'observations définitives 2009 à 2012 de la Ville de Lyon, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a analysé notamment la gestion des **Halles Paul Bocuse**.

Les Halles de Lyon, service public de la ville met à la disposition d'environ 60 commerçants, un bâtiment du domaine public d'une superficie de 13500 m² répartis sur 3 niveaux, avec environ 38% de surface de vente.

La gestion des **Halles Bocuse** s'effectue dans le cadre d'une régie simple (ou directe). Dans ce cas, c'est la collectivité qui gère directement le service avec les moyens financiers prélevés sur son budget. Depuis 2012 la ville a mis en place un budget annexe pour retracer l'ensemble des recettes et des dépenses de l'activité afin d'adapter le financement sur les recettes d'exploitation. Les commerçants occupants doivent s'acquitter d'un droit de place et d'une redevance pour service rendu.

La CRC retient en particulier :

- l'incompatibilité des règles de la propriété commerciale avec celles de l'occupation du domaine public ;
- la non mise en concurrence préalable à l'attribution des emplacements à l'expiration des concessions d'occupation ;
- la durée des concessions d'occupation, passée en 2010 de 10 ans à 15 ans, objet d'un compromis avec les commerçants, est facteur de rentes de situation en ne contribuant pas à mettre fin à un régime illégal de transmission onéreuse de fonds de commerce entre commerçants ;
- les charges d'intérêts ont été sous estimées ; réévaluée en 2011, la tarification globale reste insuffisante ;
- la redevance pour service rendu ne couvre pas les investissements réalisés par la ville, qui le sont par les droits de place dont ce n'est pourtant pas la vocation.

La collectivité s'est engagée à procéder à une mise en concurrence préalable avant l'attribution des emplacements. Elle devrait être de nature à contribuer à une meilleure gestion.

On peut lire dans un article de Lyon Capitale « **La juridiction administrative et financière, qui veille au grain (la bonne utilisation des deniers publics), n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. "Pratiques illégales", "(négligences)", "(méconnaissance) du code général des collectivités locales", le rapport ne mâche pas ses mots.** ».

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Emprunts toxiques et forfaiture

Comme l'indique l'institut *ifrap*, avec la décision le **15 janvier 2015 de la BNS (Banque nationale Suisse) de ne plus soutenir le taux plancher de 1,2 franc suisse pour un euro**, les collectivités territoriales françaises exposées aux emprunts structurés autour du franc suisse sont à la peine. Avec un degré d'exposition au franc suisse de 3 milliards d'euros pour les collectivités et les hôpitaux, soit 1,7% de leur dette totale, concernant environ 500 entités. Et l'exemple est en quelque sorte illustratif des méfaits des taux bas pour les finances publiques :

Certes, ceux-ci permettent de contenir la charge de la dette, et de mobiliser les crédits dans une logique «dépensière» classique vers d'autres postes ;

Mais lorsqu'ils remontent, la logique court-termiste se renverse et la charge de la dette croît rapidement et devient bientôt difficilement soutenable.

Devant l'importance potentielle du contentieux relatif aux souscriptions d'emprunts structurés, les pouvoirs publics ont mis en place un fonds de soutien créé par la loi de finances rectificative pour 2012 et doté de **50 millions d'euros/an**. Celui-ci, géré par *l'Agence de service et de paiement*, devait être financé pour moitié par un doublement de la taxe sur les transactions financières et pour moitié par un prélèvement en 2012 sur le produit des amendes reversé aux collectivités. Le fonds de soutien pluriannuel a ensuite vu sa capacité doublée à **100 millions d'euros/an**, pendant une durée maximale de 15 ans (soit un abondement total de 1,5 milliard d'euros), sous la forme d'une aide conditionnée au remboursement anticipé des emprunts, l'aide du fonds étant subordonnée à la conclusion préalable d'une transaction avec les organismes prêteurs. Si le gouvernement décidait de modifier l'architecture du fonds et tripler son abondement comme le suggère **l'association des acteurs publics contre les emprunts toxiques (Apcet)**, il faudrait alors expliquer sur quels dispositifs il faudra rogner pour prélever les 200 millions d'euros nécessaires. Les pouvoirs publics se retrouvent donc à présent dans une situation délicate. Les options sont peu nombreuses.

- Soit ils accèdent à la demande des collectivités locales afin qu'elles s'engagent malgré le décrochage du franc suisse dans des opérations massives de remboursements anticipés;
- Soit les pouvoirs publics refusent et imposent aux collectivités d'assumer leurs pertes. Dans ce cas, **les faillites de certaines collectivités sont inévitables**, avec mise sous tutelle préfectorale, et monitoring des chambres régionales des comptes;
- Soit baisser les pénalités facturées par les banques, avec risque de déstabiliser les prêteurs institutionnels dont certains *Dexia* mais également *la SFIL ou les Caisses d'Épargne (BPCE) ou Natixis* ont déjà des bilans fragiles

Faute de gestion efficiente et éclairée de leur section d'investissement, certains élus sont convaincus depuis longtemps que l'usage de produits structurés pouvait se conclure **sans en informer leur assemblée délibérante**, l'engagement financier souscrit étant le plus souvent affiché hors bilan. **Les contribuables du Rhône sont concernés par 3 emprunts souscrits par le Conseil Général du Rhône mais aussi par la SACVL, Oullins et Tarare.**

Contrairement d'ailleurs à l'idée répandue que les élus se sont faits avoir par les banques concernant ces emprunts, une

étude (consultable sur www.canol.fr) de *Christophe Pérignon et Boris Vallée* démontre que ces souscriptions ont été faites **à des fins politiques et en parfaite connaissance de causes.**

Les régressions mathématiques opérées sur l'ensemble de la population le prouvent indubitablement !

Les évidences empiriques montrent que **ces politiciens ont bel et bien choisi de façon habituelle (et probablement détendue) ces emprunts fort risqués à dessein, pour le gain politique, sans tenir compte des risques.**

Mais le pire, c'est que, statistiquement, **cette stratégie parfaitement éhontée a fonctionné** : ces emprunts ont bel et bien aidé à leur réélection. On apprend en effet que sur les 300 plus grosses municipalités françaises, 72% ont utilisé ces prêts structurés complexes, dont 40% peuvent être classifiés de « toxiques ». Et lorsque ces prêts ont été contractés, ils l'ont été pour aider à la baisse des impôts locaux, plutôt qu'à des investissements publics (et *a contrario*, bien sûr, d'une diminution des dépenses, qui aurait pu se traduire par la même baisse d'impôts).

M. Patrice Calméjane, député de Seine-Saint-Denis donne la conclusion : " *Premièrement, certains politiques ont sciemment fait des opérations d'embellissement de bilans ou de budgets à l'approche d'échéances électorales, ne risquant aucune sanction autre que démocratique. Deuxièmement, il est vrai qu'il n'y a pas eu de contrôle des services comptables ou autres de l'État. En effet, les chambres régionales des comptes ou les comptables publics ne pouvaient exercer leur rôle de contrôle étant donné que la nature des produits concernés ne correspondait pas aux nomenclatures comptables des collectivités.*"

Les collectivités locales ont cependant décidé de déposer plainte auprès de la Commission européenne, et une pétition auprès du Parlement européen. L'affaire est donc aujourd'hui pendante devant les instances européennes.

Par ailleurs, comme le rappelle **l'IFRAP**, toute acrobatie dans les produits proposés n'est pas aujourd'hui totalement bannie ; en effet, l'agrément nouvellement décerné à **l'Agence France Locale (AFL)** organisme de financement des collectivités territoriales sur les marchés détenu aujourd'hui par 100 collectivités territoriales, par **l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel et de résolution)** évoque auprès de la Gazette des Communes le 2 janvier 2015, **la possibilité à compter de 2016 de « proposer des produits financiers mixtes »**. Bien qu'il ne s'agisse pas de produits structurés ou toxiques que l'ACPR n'autorise plus de commercialiser, il s'agira « plutôt de crédits revolving, mêlant taux fixe et taux variable. ».

Comme aucun risque de sanction ne se profile, on va donc continuer à jouer avec l'argent du contribuable. Pourtant n'est-il pas écrit dans l'article XV de la Déclaration des Droits de l'Homme « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration » ?

Dénonçons cette forfaiture !

Les parutions

Signe de préoccupations, plusieurs parutions de livres en ce début 2015, d'abord celui d'**Agnès-Verdier Molinié directrice de l'IFRAP**, « **On va dans le mur** ». « Ce livre optimiste est dédié à tous ceux qui croient encore que la France peut bouger et faire mentir les plus pessimistes. ». Elle nous propose 15 objectifs pour l'éviter. Pourtant le constat chiffré qu'elle dresse n'est guère encourageant. Elle le décline en trois points : l'empilement, les dérives et la complexité. A chaque fois des

solutions concrètes mais cet enthousiasme prédit par l'auteur à l'horizon de sept ans laisse un peu sceptique. Le résultat escompté de tant d'efforts est, somme toute, modeste du point de vue de la dépense publique, l'intervention de l'État reste prépondérante dans des domaines qui ne sont pas régaliens, enfin parce que l'auteur veut préserver l'État-providence, qui n'est justement pas la solution mais le problème principal.

Mais on a aussi "**Libres**" du collectif "**main invisible**", 100 auteurs, 100 idées, Dans ce livre vous trouverez 100 sujets très divers abordés toujours brièvement, mais toujours avec le regard de la liberté : Les fondations du libéralisme, la liberté d'entreprendre, la monnaie, la spéculation, les paradis fiscaux vs les enfers fiscaux, l'éducation, la santé, les délocalisations, les dettes souveraines, l'immigration, la lutte contre la misère, la protection de l'environnement, la police, les taxis, le poker... Autant de sujets d'actualité traités en résonance de notre socle libéral qui replace l'individu au centre des décisions.

"**Changer Bercy pour changer la France**" de **Bernard Zimmern**, Bercy est une forteresse imprenable et l'instrument implacable de la redistribution. Le donjon de cette forteresse, c'est la Direction de la Législation Fiscale. C'est cette dernière qui décide de la politique fiscale du pays et l'impose au Parlement qui n'a pas les moyens de s'y opposer; en démocratie les voix des pauvres sont plus nombreuses que celles des riches et qu'en conséquence la redistribution sous forme d'avantages en espèces ou en nature, est le moyen le plus efficace pour se faire une clientèle électorale.

« **La vraie révolution c'est la liberté de choix** », en 3 articles de propositions très concrètes de **Patrick Coquart**, les privatisations, les marchés internes, la charte du citoyen;

"**Le grand hold-up, où passent vos impôts ?**" de **Laurence Allard**, Plus de 80 milliards d'euros supplémentaires pris aux ménages et aux entreprises depuis la crise ! La France est championne en matière d'impôts. À qui la faute ? Au contribuable qui ne déclare pas sa nounou, minore ses revenus, travaille au noir ? Ou à l'État qui capte la moitié de la richesse produite, perpétue une fiscalité injuste et, surtout, **détruit la compétitivité de notre économie et nos emplois** ? L'attrait de l'exil n'a jamais été aussi fort... **Dans ce système fiscal à bout de souffle, combien de temps tiendrons-nous ?**

La Région Rhône-Alpes, une Région qui vit au-dessus de ses moyens

L'analyse des comptes de la Région entre 2010 et 2015 montre une dégradation des principaux indicateurs de « gestion en bon père de famille » ; le budget 2015 confirme et accentue cette dérive :

Les recettes de fonctionnement, après avoir suivi l'inflation (1%/an en moyenne), stagnent en 2015, contraintes par une pression fiscale directe qui a atteint ses limites et par une baisse annoncée des dotations de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement, malheureusement non maîtrisées, ont progressé trois fois plus vite que l'inflation.

Cette situation de dérive des dépenses a conduit à une **baisse très importante de la capacité d'autofinancement de la Région** ; celle-ci a été divisée par deux entre 2010 et 2015. Elle ne représente plus que 10% des recettes de fonctionnement.

A ce rythme, dans trois ans la Région financera la totalité de ses investissements par l'emprunt.

En parallèle, **le maintien d'une politique d'investissements très élevés de 2010 à 2015** (610 millions euros en moyenne sur cinq ans), au regard d'une capacité d'autofinancement qui baisse, a obligé **la Région à emprunter toujours plus** (157 millions euros en 2010 – 340 millions euros en 2015), **augmentant dangereusement sa dette** (1 819 millions euros en 2010 – 2 669 millions euros en 2015).

La capacité de désendettement de la Région est passée de 4 ans en 2010 à 9 ans en 2015. A noter qu'il faudrait par exemple une réduction d'au moins 15% des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour stabiliser la dette.

DURANT LA MANDATURE 2010/2015 L'ENDETTEMENT A ETE LE SEUL CARBURANT POUR ASSURER LE HAUT TRAIN DE VIE DE LA REGION.

ERAI ou le tonneau des Danaïdes

ERAI (Entreprise Rhône-Alpes International), avec un effectif de 200 personnes, est présent dans 21 pays :

Allemagne, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Emirats Arabes, Espagne, Inde, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Pologne, Roumanie, Tunisie, Turquie, Ukraine, USA.

ERAI, créée en 1987, devait être le bras armé de la Région pour le développement économique à l'international et le renforcement de l'attractivité de Rhône-Alpes."

Si l'on remonte à 2009, chaque année, la Région a versé une subvention de fonctionnement de 7 à 8 M€ à ERAI (source : Région Rhône-Alpes / listes des subventions).

En fait, **la Région a "doublonné" le Ministère des Affaires Etrangères** qui exerce cette même activité depuis toujours avec un budget colossal et un personnel aguerri :

- 1 500 agents au sein du Business France dans 70 pays et 1 200 agents au sein de l'Etat ;
- du réseau de la diplomatie économique ;
- 3500 conseillers du commerce extérieur et près de 350 collaborateurs à la COFACE;
- 8400 au Volontariat International en Entreprise.

Une équipe ERAI de 10 à 20 personnes aurait suffi pour faire l'interface avec le réseau export des Affaires Etrangères au lieu de plus de 130.

Ce type de structure publique n'a jamais évité le naufrage financier avec ici pour causes principales :

- **l'implantation d'un Bureau de représentation en 2010, en Chine (Shanghai) a sonné le glas d'ERAI. Coût de l'immobilier : 6 000 000 € + loyer annuel de 730 000€ ;**
- **la démesure du réseau ERAI et par là-même, le dérapage de sa masse salariale;**
- **l'insuffisance de contrôle d'ERAI**, reproche qui est fait régulièrement à la Région qui subventionne le meilleur et parfois le pire, ainsi que son **manque de réactivité pour régler les problèmes rapidement.**

Le 6 mars 2015, la Région a finalement stoppé la gabegie en refusant d'accorder une nouvelle subvention de 4 700 000 € à ERAI, ce qui devrait entraîner sa disparition.

Quand en finira-t-on de ces compétences croisées, de ces financements croisés et de cette clause de compétence générale des collectivités locales ?

Le CESER Rhône-Alpes

Le CESER Rhône-Alpes (Conseil économique social et environnemental) est une institution consultative du Conseil

Régional. Il comprend 9 commissions et une Section Prospective; en seulement 2 réunions, il a rendu 6 avis sous forme de rapports très concis (60 pages).

- Décision modificative budgétaire n°2 2014 et Orientations budgétaires 2015 ;
- Schéma de développement du service public Régional de l'Oriental (SDPRO) ;
- LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon ;
- Bilan de l'agglomération lyonnaise partie Sud (CFAL) ;
- Bilan d'exécution du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 ;
- Complément avis programmation 2014-2020 politiques régionales européennes.

Le Ceser a organisé 4 rencontres :

• "Comment imaginer pour Rhône-Alpes les territoires de demain ?" avec le président de l'Université P. Mendès France.

• "Vivre ensemble" avec le président de Habitat et Humanisme.

• Visite au Bureau de Représentation de la Région Rhône-Alpes.

• Visite d'une délégation menée par S. Desclozeaux au Bureau de Représentation de la Région Rhône-Alpes en Chine.

• Conférence sur le thème "Santé et environnement - maîtrise des risques urbains" avec CPPCC Shanghai.

Avec ce bilan, on reste dubitatif quant à son efficacité en 2014 : le Ceser qui n'a aucun pouvoir de décision, **a donné des avis succincts, peu critiques, souvent laudatifs. A souligner aussi, le nombre élevé de ses membres (122) dont 29 vice-présidents ! Pourquoi autant de vice-présidents ?**

Nous constatons aussi **un manque de transparence** sur son fonctionnement, sur le statut de ses membres, son budget... Selon **"la Tribune"** du 8/11/2013, **ses dépenses sont estimées à près de 3 000 000 € dont environ 2 000 000 € d'indemnités versées aux 122 membres du Ceser** (source : René Dosière, député).

Enfin, la visite d'une délégation du Ceser (5 personnes) au Bureau, animé par la **Région à Shanghai en février 2014** est inappropriée et sans lien avec la mission du Ceser.

Certains observateurs tant politiques que de la société civile demandent sa suppression. N'ont-ils pas raison ?

1ère décision du Conseil Régional en 2015 : suppression du CFA "Les Mouliniers".

Après avoir été financée à fonds perdus par le mille-feuille Région Rhône-Alpes, Chambre de Commerce de Saint-Etienne Monbrison, Chambre de Métiers de la Loire, Conseil Général et ville de Saint-Etienne, le Centre de Formation des Apprentis « Les Mouliniers », qui forme 1000 apprentis, va disparaître du fait d'une mauvaise gestion interne et du manque de contrôle par ce mic-mac de collectivités locales.

Quelques dates de fin de parcours du CFA créé il y a 40 ans :

- 2009 (9 juin) : redressement judiciaire du CFA
- 2009 (2 juillet) : le rapport Barrois dénonce "la qualité comptable insuffisante", "la gouvernance inadaptée"...
- 2012 (20 juillet) : rapport très critique de la Chambre régionale des comptes ;
- 2012 (4 -5 octobre) : le Président de la Commission Régionale reconnaît l'existence d'un gachis humain et

"financier qui a entraîné la Région à subventionner le CFA à hauteur de 3 000 000 € !

- (août) : liquidation judiciaire avec poursuite d'activité
- 2014 (16 décembre) : le Tribunal de Grande Instance "déclare irrecevable les offres de reprises"
- (janvier) : la Région décide d'accorder la dernière subvention de 1 107 060 € et de ne pas renouveler la convention quinquennale au 1er janvier 2016".

Comment la Région peut-elle ainsi dilapider 4,1 millions d'euros depuis 2006? et ne pas réagir plus tôt. Si elle n'est pas responsable, elle est au moins complice de ce sinistre !

Lyon-Turin

Le projet de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin a été lancé en 1991 et classé projet européen « hautement prioritaire », report modal de la route au rail...

Le coût initialement annoncé de 12 milliards d'euros avoisinait les 30 milliards selon des estimations de 2014, Bruxelles participant à hauteur de 3,4 milliards.

Mais la contestation ne manque pas, réduction du temps de trajet passagers illusoire, fréquentation surestimée, augmentation de capacité du fret inutile par rapport à l'existant, incidences sur l'environnement, et **même qualifié de projet pharaonique et inutile dans l'entourage de Matteo RENZI !** Pour ajouter à l'ambiance, la mafia s'est glissée au moins parmi les sous-traitants ce qui donne lieu à une enquête de l'**OLAF** (office européen anti-fraude) et ses résultats pourraient remettre en cause le financement par l'Union européenne !

Avec toutes les incertitudes sur le financement comme sur la rentabilité de l'investissement, le sujet reviendra sur le devant de la scène pour la prochaine campagne régionale.

La Cour des comptes s'inquiétait déjà début 2012 et l'a répété en octobre 2014. **Avec un partenaire italien à peine mieux loti que la France, un financement encore incertain, une faisabilité optimiste et quelques recours en vue, les contribuables français et surtout rhonalpins ont intérêt à creuser le sujet plutôt que le déficit !**

Et encore le Pole métropolitain !

Cette structure supplémentaire, créée en avril 2012 est un groupement d'intercommunalités qui comprend la Métropole de Lyon, celle de Saint Etienne, Vienne aggro, Capi (Bourgoin Jallieu), et le rattachement récent de 8 communes de l'Est lyonnais (CCEL) soit 2 millions d'habitants. La CCEL englobe l'aéroport de Saint Exupéry (Colombier -Saugnieu). On en a profité pour dissoudre la RUL (région urbaine de Lyon) qui faisait doublon avec ce pole.

En plus d'une multitude de projets, missions et manifestations, il y a le développement de la Plaine de Saint-Exupéry qui comporte l'énorme réserve de 900 hectares, à l'origine destinée à la construction des pistes 3 et 4 de **l'aéroport Saint Exupéry** et toujours en suspens.

Ce n'est pas un hasard si cette énième structure a été créée par **Gérard Collomb** et est aussi présidée par lui. Elle est censée combler les faiblesses de la Métropole de Lyon, trop petite pour faire partie des métropoles européennes.

Mais n'est-ce pas la structure de trop ?

La Métropole de Lyon démarre en augmentations et sans économies !

La Métropole de Lyon est créée depuis le 1^{er} janvier 2015. Le projet de loi NOTRe qui doit définir les compétences entre collectivités territoriales, n'aura malheureusement que peu de conséquences sur le fonctionnement actuel de la Métropole ; le seul point qui peut évoluer est celui de la compétence économique accordée aux Régions. Ce sujet semble devoir être source de conflit entre les deux collectivités.

Si le Conseil Métropolitain, avec ses 165 élus, et la Commission Permanente sont bien en place, et ont déjà voté le 1^{er} budget 2015, tout ou presque reste à construire pour que cette nouvelle collectivité fonctionne dans les meilleures conditions. En particulier, le *Pacte de cohérence métropolitain* qui doit définir les délégations de compétences réciproques entre communes et Métropole, reste à rédiger. Ce document doit être établi avant juillet 2015 par la Conférence Métropolitaine, instance consultative qui regroupe les 59 maires.

Le social. C'est une toute nouvelle compétence pour la Métropole (25% du budget global !). Monsieur Albéric de Lavernée, ancien élu UMP du 2^{ème}, est chargé de mission pour les affaires sociales de la Métropole. Sur le territoire métropolitain on dénombre actuellement **35 158 bénéficiaires du RSA**. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens a été signée en février pour un montant de **3.5 millions d'€**. Il est prévu que des représentants du monde privé viennent épauler les élus et les acteurs du monde associatif. La Métropole doit désormais gérer aux cotés des CCAS (Ville de Lyon), les nombreuses MDR (Maisons du Rhône) dont beaucoup **font double emploi ; l'optimisation de ces centres est repoussée à plus tard**.

Le personnel. 1607 heures travaillées (durée légale) côté ancien département, 11 minutes 30 par jour de travail en moins côté Métropole. ! Il faudra donc mettre à niveau les disparités sans que cela ait un impact sur une masse salariale déjà conséquente (420 M€, 20% du budget). A titre indicatif, **le budget prévu pour la mise en place des chèques restaurants est de 9,7 M€**. La Métropole doit organiser, au plus tard le 31 décembre 2015, des élections pour la désignation des *représentants du personnel* aux commissions administratives paritaires et au comité technique.

Le règlement intérieur. Une forte augmentation des indemnités des élus a été votée le 26 janvier. Le Conseil comprend 165 membres dont les indemnités mensuelles brutes coûteront **277 525€ par mois** alors que le Conseil du Grand Lyon comprenait **162 membres dont les indemnités mensuelles brutes coûtaient 212 388€**. **La hausse globale est donc de +30,67% : +0,06%** pour le président, **+19,83%** pour les 25 vice-présidents, et **+23,21%** pour les conseillers. **Les 19 conseillers invités à siéger à la commission permanente se verront attribuer une majoration de 1 132,83 € de leur indemnité de base (1 311,51 €)**.

Une réduction interviendra en cas d'absentéisme aux différentes commissions ; celle-ci ne pouvant toutefois pas être inférieure à un seuil égal à 50% des indemnités. Ce règlement devrait être voté au conseil du 11 mai 2015. La Métropole fait valoir (cf Le Progrès du 21 mars 2015) que *la suppression du département du Rhône a permis d'économiser plus d'un million d'euros par an d'indemnités*. CANOL n'a pas trouvé comment.

Par ailleurs **Philippe COCHET**, en réponse à la pétition contre cette hausse , a tenu à nous indiquer : « *Je vous rappelle que les membres de la commission permanente ont été élus par le Conseil sur la seule proposition de Gérard COLLOMB et qu'aucun membre de notre groupe ne siège dans cette commission. La majorité actuelle a décidé de fixer l'indemnité de conseiller métropolitain à un montant brut de 1 311,51 €. L'indemnité de conseiller métropolitain membres de la commission permanente pouvait être majorée de 10% par rapport à l'indemnité de conseiller métropolitain. Mais le Président de la Métropole a décidé de fixer cette indemnité à un montant de 2 444,34 €, ce qui représente une majoration de 86,38 %, bien loin des 10% prévus par la loi ! Sur la base de ces éléments, notre groupe a déposé un recours auprès du Préfet du Rhône le 29 janvier 2015 qui est resté sans réponse malgré une relance le 5 mars 2015.*

Les taxes foncières et d'habitation. Lors du même Conseil du 26 janvier les taux ont été portés à :

- **taxe d'habitation** : 7,61 % au lieu de 7,25 % , soit +5 %
- **taxe foncière** : 11,58% au lieu de 11,03 % soit + 5 %
- **taxe foncière des entreprises** : 28,62% au lieu de 27,26 % soit + 5 %

Mais il ne faut pas oublier que ces hausses se cumulent avec celles décidées en 2014 par le Département pour la taxe foncière (+20%) et les droits de mutation (18,4%) en 2014.

Force est de constater que la Métropole n'a pas allégé le poids des taxes subies par les contribuables, bien au contraire. Ce qui rend la hausse des indemnités des élus métropolitains inacceptable

Malgré l'engagement de tout le personnel, il est clair que l'organisation et le fonctionnement de la Métropole de Lyon ne seront pas efficaces avant plusieurs années et que les économies d'échelle bruyamment proclamées viendront peut-être avec le temps ...

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2015

62

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 €- membre bienfaiteur :75 €ou plus)
le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2015.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.